



# DIF, AU 30 JUIN CE SERA TROP TARD !

Vous avez acquis des heures au titre du DIF, celles-ci peuvent être utilisées **pour financer une formation.**

Pour cela vous devez les transférer sur votre Compte Personnel de Formation **avant le 30 juin 2021.**



DISPONIBLE SUR  
Google Play



Download on the  
App Store

**Si vous n'avez pas encore créé votre CPF,**

Vous pouvez le faire en allant sur le site : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

**Où trouver votre solde d'heures de DIF ?**

Pour les salariés présent au 31 décembre 2014, vous avez du recevoir une attestation DIF en janvier 2015 sinon faites la demande auprès de « People Services ».

Si vous n'étiez pas salarié CCEP au 31 décembre 2014, regardez sur vos anciens bulletins de paye ou contactez votre ancien employeur.

**Vous pouvez aussi télécharger l'Appli**

Voir les QRs Code

**Alors, ne laissez pas passer le 30 juin 2021**

**Créez votre CPF et Transférez  
les heures du DIF dessus !**



**NOTRE MAIL FOCOCACOLA@GMAIL.COM  
NOTRE BLOG FOCOCACOLA.FR**